



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'activité œnotouristique renforcée grâce à une collaboration entre le Canton et les acteurs du terrain

Dans une perspective de valorisation du patrimoine et de développement de son offre œnotouristique, le Canton de Vaud, en collaboration étroite avec les associations faîtières, assouplit ses conditions pour faciliter, entre autres, l'exploitation des capites de vigne. Cette avancée se concrétise par le lancement d'une formation dédiée aux exploitants avec à la clé l'opportunité pour les vigneron·ne·s d'exploiter le potentiel de leurs capites de vigne en tant que lieu de dégustation original, et ce dans le respect des aspects réglementaires. L'accès à l'information liée à ces réglementations est également simplifié et centralisé sur une page web dédiée. Cette démarche devrait ainsi permettre d'encourager l'œnotourisme dans le canton.

Afin de faire des capites de vigne un lieu d'exception et faciliter le déploiement des activités œnotouristiques ainsi que la promotion de la viticulture et des produits du terroir, le Canton assouplit leurs conditions d'exploitation. Fort d'un dialogue constructif réunissant à la même table l'État et les acteurs de la branche, dont les faîtières Vaud Œnotourisme et Vaud Promotion, la démarche a permis de mettre à profit la marge de manœuvre dont dispose le Canton de Vaud en matière réglementaire.

Ce programme de simplification administrative a été mis en œuvre pour mieux répondre aux attentes des vigneron·ne·s-exploitants. L'allègement du cadre réglementaire comprend, entre autres, la suppression de l'obligation imposée aux capites de vigne de disposer de sanitaires qui dispense de la réalisation de travaux. Afin de limiter les nuisances et d'éviter une distorsion de concurrence, l'usage des capites est conditionné à une limitation d'horaire, à l'exclusivité d'une dégustation de vin du vigneron-exploitant ainsi qu'à une offre de restauration restreinte.

En parallèle sera lancée dès cet automne, en collaboration avec GastroVaud, une nouvelle formation à l'œnotourisme destinée aux exploitants de capites ainsi que de caveaux. Condensée sur une semaine, celle-ci se décline en quatre modules de formation comprenant notamment un cours d'introduction générale sur l'œnotourisme,

une sensibilisation à l'hygiène alimentaire ainsi qu'aux réglementations en vigueur en lien avec la loi sur les débits de boissons (LADB), dispensé par la Police cantonale du Commerce (PCC), ou encore un module d'instruction sur le droit des constructions, dispensé par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). À noter qu'une demi-journée consacrée à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool complète cette formation.

Des informations centralisées

Les informations relatives au développement des activités d'œnotourisme sont désormais disponibles en ligne sur la page internet [œnotourisme](#) réunissant les démarches à entreprendre ainsi que les conditions à respecter pour pouvoir développer ses activités sur les domaines, notamment en matière de formation, d'aménagement du territoire, de police des constructions, ainsi que d'hygiène et de droit alimentaire. Cette page pourra régulièrement être complétée.

Dès le printemps prochain, les vigneron·nes auront ainsi la possibilité de proposer une nouvelle offre en accueillant, dans les meilleures conditions, touristes et habitants de la région dans leurs capites de vigne. En facilitant les démarches et en accompagnant les vigneron·nes, le Canton et les faîtières continuent à encourager le développement de l'œnotourisme sur l'ensemble du territoire et permettent le développement d'expériences authentiques, destinées aussi bien à un public tant local qu'international.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, [021 316 61 82](tel:0213166182)

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 19](tel:0213162019)

LIENS

www.vd.ch/oenotourisme